

JA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-120 du 5 Avril 1985

chargeant le Camarade Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base, de l'intérim du Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pour compter du 3 Avril 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et des Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

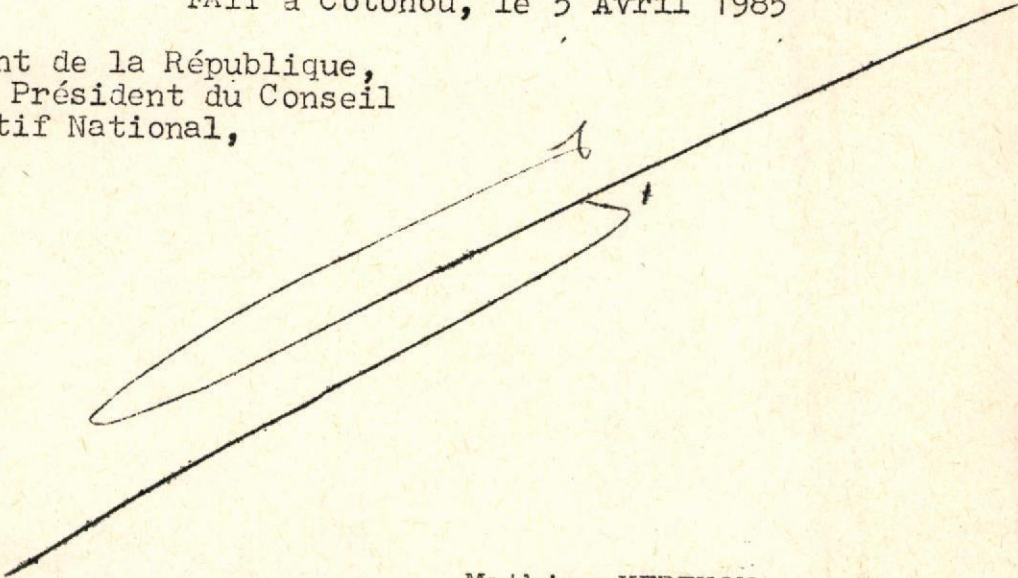
D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 3 Avril 1985, le Camarade Philippe AKPO, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'Intérim du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Moussa ALI TRAORE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT à Cotonou, le 5 Avril 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MCJS-MEMB
6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde
Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-